

**Madame Agnès BUZYN**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**14 Avenue Duquesne**  
**75350 Paris 07 SP**

Caen, le 6 décembre 2019

## **Lettre ouverte à Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé**

Madame la Ministre,

Fin novembre, deux médecins libéraux de Seine-Maritime, un médecin généraliste et son épouse médecin anesthésiste en clinique, ont été interrogés au petit matin par les services de police, puis placés en garde à vue dans le cadre d'une enquête diligentée par le Procureur de la République, et ensuite interdits d'exercice.

Il est reproché à notre confrère, engagé de longue date dans les soins palliatifs et dans l'accompagnement des patients en fin de vie à leur domicile, d'avoir dans ce cadre utilisé un produit (Midazolam : Hypnovel®) réservé uniquement aux établissements de santé, fourni par son épouse.

La presse locale, relayée par les médias nationaux, s'est fait à grand bruit l'écho de cette situation (« *Médecin interdit d'exercice, 7 corps exhumés* ») ...

Nous dénonçons cette inacceptable orchestration de la communication sur un sujet si sensible.

Sur le fond, cette situation est douloureusement démonstrative des difficultés qui sont les nôtres dans l'exercice de notre profession et plus précisément dans l'accompagnement de nos patients et leurs familles.

En effet, lorsque le recours à l'HAD n'est pas le plus pertinent, l'alternative est simple quand il s'agit d'apaiser et de soulager efficacement à leur domicile des patients en fin de vie dans le respect de la loi Claeys-Leonetti :

- soit se résoudre à les adresser aux établissements (par le biais des services d'urgence ?)
- soit mettre en œuvre à domicile les mesures efficaces et respectueuses pour les patients, avec ce risque non négligeable de se retrouver, comme dans la situation de notre confrère, devant la justice.

Nous sommes tous des médecins respectueux de la réglementation mais il est des situations où il nous faut agir en conscience.

Confrontée à une situation identique, Madame la Ministre, Chère Consœur, quelle attitude auriez-vous adoptée ?

Quels seraient votre avis et vos conseils aux médecins libéraux qui utilisent cette molécule réservée aux établissements ?

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

**Pour le Bureau,  
Docteur Antoine LEVENEUR  
Président de l'URML Normandie**



Copie à :

- Madame Christine Gardel, Directrice Générale de l'ARS Normandie,
- Docteur Patrick Bouet, Président du CNOM,
- Docteur Jean Leonetti, Maire d'Antibes-Juan Les Pins,
- Mesdames, Messieurs Les Parlementaires de Seine-Maritime.